

Dossier : le système du brevet européen

En cause :

Le style de direction du Président en exercice de l'OEB, Benoît Battistelli, se heurte à la critique d'une large majorité du milieu industriel.

Un mandat clair

2017 doit être l'année du lancement du nouveau système de brevets de l'Union européenne. Après de sérieuses dissensions autour de l'Office européen des brevets (OEB) et du projet de juridiction unifiée du brevet, la voie est désormais libre pour ce lancement. Mais l'industrie demeure préoccupée et formule dans l'enquête 2016 sur les brevets de JUVE des attentes claires à l'adresse des responsables. Elle souhaite un système judiciaire unifié et en état de marche, ainsi qu'un style de direction différent à l'OEB, le cas échéant sans le Président actuellement en fonctions, Benoît Battistelli.

MATHIEU KLOS

« La situation est alarmante et les conditions de travail du personnel au regard du droit du travail sont une honte pour une autorité européenne. » Le chef du service des brevets d'un géant pharmaceutique n'y va pas par quatre chemins. L'autorité visée est l'Office européen des brevets (OEB), qui est, avec la juridiction unifiée du brevet, l'élément central du système de brevets européen envisagé. Cependant, avant même le lancement officiel de ce système, il y a de sérieux grincements dans les rouages.

Au début de l'été 2016, notamment, la situation s'est nettement tendue, y compris du point de vue des spécialistes du droit des brevets. En mai, ce fut d'abord la Grande Chambre de recours de l'Office européen des brevets qui infligea un camouflet au chef controversé de l'Office, Benoît Battistelli, parce qu'elle estimait qu'il s'était trop immiscé dans une procédure disciplinaire contre un juge de l'OEB. L'instance suprême de jugement en matière disciplinaire refusa ainsi de valider la révocation de leur collègue suspendu par M. Battistelli. Selon les experts, le Conseil d'administration de l'Office, qui a en fait le dernier mot en matière disciplinaire à l'égard des membres des chambres de recours, n'a plus qu'à réintégrer le juge sanctionné. La décision se fait encore attendre.

La méthode

À la fin novembre 2016, la rédaction de JUVE interrogeait pour la première fois les responsables des services de brevet d'une sélection de 168 entreprises technologiques internationales. Il s'agissait aussi bien de groupes industriels allemands que d'entreprises moyennes ou de géants technologiques internationaux, tels que ceux de la Silicon Valley. Les entreprises interrogées dans l'enquête 2017 sur les brevets de JUVE représentent tous les secteurs technologiques importants et déposent des brevets à l'Office européen des brevets. 14,3 pour cent des personnes contactées par JUVE ont répondu à l'enquête.

Cela ne tourne pas rond :

au siège de l'Office européen des brevets à Munich, le conflit entre la direction de l'Office et le syndicat du personnel nuit au travail de délivrance des brevets.

Cette affaire a encore échauffé le débat qui faisait déjà rage à propos de l'influence exercée par la direction de l'Office sur la juridiction de l'OEB. Les critiques considèrent que la juridiction n'est pas indépendante et n'offre pas à ses utilisateurs une protection juridique suffisante. Les 38 États membres de l'Organisation européenne des brevets, dont l'organe exécutif est l'OEB, ont donc bricolé une réforme. Après plus de deux années de chicanes, ils se sont mis d'accord en juin dernier avec la direction de l'Office sur un train de réformes, sans, toutefois, permettre à la juridiction de l'OEB de prendre pleinement son indépendance. De larges sections de l'industrie estiment que l'on est resté au milieu du gué, comme le montre, au bout de six mois, l'enquête de la rédaction de JUVE auprès des responsables des services de brevets d'entreprises technologiques opérant à l'échelle mondiale (*Pour une solution radicale, page 100*).

Mais les choses ne se sont pas arrêtées à la suspension du juge : des suspensions de membres du syndicat du personnel et des manifestations du personnel ont suivi. L'OEB a dominé l'actualité en matière de brevet.

Jusqu'au 23 juin. Avec le vote de la population britannique en faveur du Brexit, le second pilier essentiel du système, la juridiction unifiée du brevet, a soudain vacillé sur sa base. La Grande-Bretagne doit ratifier les traités relatifs à la juridiction unifiée du brevet pour que celle-ci, et avec elle le nouveau brevet de l'UE, puissent sortir de terre. Le gouvernement britannique serait-il, à la lumière du résultat du référendum, encore disposé à ratifier le traité relatif à la juridiction unifiée du brevet avant de quitter l'UE ? Les experts des brevets étaient convaincus que la réponse serait « non ».

Les optimistes espéraient que la juridiction unifiée du brevet commencerait dans le meilleur des cas son travail seulement un peu plus tard, une fois que la Grande-Bretagne aurait quitté l'UE, et que les États restants de l'UE lanceraient le système dans une version européenne continentale. En tout cas, les perspectives de mettre en place dans un futur proche un système de brevet européen, avec la création simultanée d'une juridiction unique, s'assombrissaient une nouvelle fois.

Fin du règne des mini-États

Or, le secteur industriel est très attaché à la mise en place d'un système judiciaire unifié, comme l'enquête de la rédaction de JUVE le montre. 67 pour cent des personnes interrogées sont loin de se réjouir du retard occasionné par le Brexit dans le démarrage de la juridiction unifiée du brevet. Le système ne fait, cependant, pas l'unanimité, car pas moins de 25 pour cent considèrent que la juridiction unifiée du brevet et le brevet de l'UE sont préjudiciables au système de brevet européen et se réjouissent donc de l'incertitude temporaire à propos du calendrier de démarrage.

Néanmoins, la grande majorité est intéressée par un système de brevets unifié en Europe : 62,5 pour cent des participants à l'enquête seraient en faveur d'une juridiction unifiée du brevet, même sans la participation de la Grande-Bretagne et près des deux tiers souhaiteraient même une nouvelle initiative si la juridiction unifiée du brevet devait finalement échouer. Une telle initiative devrait, toutefois, avoir l'amabilité de couvrir d'emblée le territoire de l'Organisation européenne des brevets, en d'autres termes, le territoire des 38 États. En effet, à quoi cela sert-il en fin de compte que les brevets européens de l'OEB offrent une protection sur un territoire nettement plus vaste que l'Union européenne, si cette protection ne peut être mise en œuvre devant les tribunaux qu'au niveau national.

Les milieux industriels ont activement fait pression dans ce sens à la fin de l'été, notamment à Bruxelles, en évoquant également la possibilité d'exclure le Royaume-Uni du système de la juridiction unifiée du brevet si Londres s'abstenait d'indiquer ses intentions à l'égard de la ratification. Mais Londres a réagi à la pression. Le gouvernement britannique a finalement indiqué à la fin novembre, qu'il ratifierait finalement les traités relatifs à la juridiction unifiée du brevet, malgré le vote en faveur du Brexit. Un dénouement inattendu !

Les Britanniques prennent depuis lors très au sérieux la mise en œuvre des traités sur la juridiction unique. Le gouvernement britannique saisit ainsi au bond sa dernière chance de permettre que son industrie nationale puisse à l'avenir bénéficier quand même d'une protection unifiée des brevets sur le marché intérieur de l'UE. Une fois que la Grande-Bretagne et l'Allemagne auront achevé la ratification, la juridiction pourra enfin commencer son travail. Les estimations prudentes évoquent octobre prochain, mais plus probablement quelques mois plus tard.

Il reste encore à déterminer si le Royaume-Uni peut encore participer à la juridiction unifiée du brevet après son départ de l'UE. Juridiquement, cela apparaît tout à fait possible, mais politiquement, cela reste incertain. Des entreprises européennes de premier plan, telles que Siemens et Deutsche Telekom, ont dit et redit, cet automne, qu'elles préféreraient que la juridiction unifiée du brevet se fasse avec la participation de la Grande-Bretagne. Aucun des représentants industriels ne souhaite renoncer à la compétence de juges aussi chevronnés que les juges des brevets britanniques. Après tout, la nouvelle juridiction a d'importants points communs avec la common law britannique.

Le ciel s'assombrit au-dessus de Munich

Alors que l'avenir de la Cour européenne des brevets s'annonce de nouveau rose depuis la fin novembre, les représentants industriels demeurent préoccupés de la situation tendue qui règne à l'Office européen des brevets à Munich.

Le conflit permanent entre la direction de l'Office, autour du Président de l'OEB, M. Battistelli, d'une part, et certaines parties du personnel et le principal syndicat, l'USOEB, d'autre part, inquiètent les industriels. 79,2 pour cent des personnes interrogées en sont préoccupées. Elles voient en M. Battistelli le principal responsable de cette situation déplorable. Une majorité écrasante de 96 pour cent estime que le Président de l'OEB devrait avoir une attitude moins conflictuelle à l'égard des syndicats. Seuls 4 pour cent des personnes interrogées pensent que ce n'est pas nécessaire.

Les États membres de l'Organisation européenne des brevets avaient, dès février 2016, appelé M. Battistelli à mettre fin au conflit avec les syndicats avant l'été. Entre-temps, M. Battistelli a, certes, reconnu un syndicat groupusculaire comme partenaire social, mais malgré cet appel, le Français est resté sur une ligne conflictuelle à l'égard de l'USOEB.

Le syndicat au bord de la disparition ?

Il apparaît de plus en plus ouvertement que le conflit entre le politique expérimenté et fin tacticien qu'est le Français et la direction de l'influent syndicat tourne à une guerre d'usure juridique que le syndicat principal USOEB ne pourra peut-être plus soutenir longtemps. Entre-temps, un responsable de l'USOEB a été rétrogradé et trois dirigeants syndicaux ont même été suspendus par la direction de l'Office. Ils vont faire l'objet d'une procédure disciplinaire. Et comme ce type de procédures se conclut généralement devant l'Organisation internationale du travail à Genève, les procédures risquent d'être longues et leur issue incertaine. Les personnes concernées s'inquiètent pour leur retraite et l'un d'eux se demande même comment il pourra assurer la subsistance de sa femme et de ses enfants. Pratiquement tout le cercle dirigeant de l'USOEB est sous le coup de mesures disciplinaires. C'est un coup dur pour le syndicat. « Le signal envoyé par le Président est clair. Quiconque se met en travers de la route de l'Office et de sa direction met en péril ses moyens de subsistance », peut-on entendre dans les milieux proches du syndicat. Des fidèles du syndicat racontent que l'USOEB ne parvient plus à recruter.

Le Conseil d'administration de l'Office européen des brevets est depuis longtemps inquiet, mais n'est jusqu'à maintenant pas parvenu à exercer une pression décisive. Selon le communiqué publié à la suite de sa dernière réunion en décembre, les États membres demandent à M. Battistelli « d'avancer rapidement sur l'agenda social ». Le Président du

Conseil d'administration et la Présidence de l'Office sont chargés d'élaborer ensemble des propositions concrètes d'ici le mois de juin.

Priorité à la qualité

Les querelles internes pourraient entraîner une perte de qualité. Des représentants de l'industrie expriment régulièrement cette crainte lors de discussions à bâtons rompus avec JUVE. Actuellement déjà, seuls 46 pour cent des participants à l'enquête sont satisfaits de la qualité de la procédure de délivrance de brevet, 54 pour cent n'étant pas satisfaits. Concernant la procédure de recours également, une courte majorité de 50,2 pour cent considèrent qu'il y a un problème de qualité.

Pour une solution radicale

Pour la plupart des représentants industriels, l'actuelle réforme de la juridiction de l'OEB ne va pas assez loin.

Oui

Non

Ne se prononce pas

La réforme structurelle des chambres de recours permettra une plus grande indépendance.

J'aurais souhaité une séparation complète des chambres de recours.

Le Président Battistelli ne devrait pas s'immiscer dans les affaires des chambres de recours.

Outre la démotivation des fonctionnaires, les représentants des entreprises attribuent les insuffisances avant tout à la stratégie de rendement. C'est le projet phare de M. Battistelli. Son objectif : préparer l'Office à affronter l'avenir dans le cadre de la concurrence internationale. Les examinateurs de brevets se plaignent sans cesse auprès de JUVE des contraintes temporelles imposées pour les recherches. Les avocats et les juristes internes critiquent le fait que les procédures de recours ne se fondent trop souvent que sur des critères formels, au lieu d'examiner la nouveauté d'une invention. Un participant à l'enquête demande donc « que tout le système repose de nouveau sur des critères plus techniques et industriels ». Il s'agit après tout d'inventions et non de formalités.

Une simple réformette

Les représentants industriels s'inquiètent également à propos de l'indépendance des chambres de recours. 96 pour cent des personnes interrogées demandent que M. Battistelli cesse de s'immiscer dans les affaires de la juridiction de l'OEB. Beaucoup considèrent l'affaire du juge suspendu comme un exemple d'abus de pouvoir du Président, de même que l'introduction de critères d'évaluation liés aux performances et l'augmentation du rendement dans le traitement des dossiers.

La réforme des chambres de recours, qui est censée donner plus d'indépendance à la juridiction de l'OEB ne satisfait pas même un tiers des personnes interrogées (*Pour une solution radicale*). 83 pour cent auraient même souhaité que la juridiction soit totalement séparée de l'Office. Cette revendication arrive trop tard. Le Conseil d'administration a adopté au cours du second semestre 2016 des mesures étendues afin de mettre en œuvre le compromis de réforme. Le premier Président des chambres de recours a été nommé, en la personne du Suédois Carl Josefsson. L'introduction de cette fonction est un aspect important de la réforme. C'est M. Josefsson qui dirigera à l'avenir les chambres de recours tant sur le plan juridique que sur le plan administratif. Le Président de l'OEB lui cède les pouvoirs nécessaires, mais M. Josefsson continue de dépendre de lui en matière budgétaire et pour sa reconduction.

96 % des personnes interrogées considèrent que M. Battistelli a une attitude trop conflictuelle.

Néanmoins, le Suédois est considéré par les juges de l'OEB comme une raison d'espérer. En premier lieu, parce que c'est un juge et non un fonctionnaire administratif comme les précédents présidents des chambres de recours. En second lieu, parce qu'il vient de l'extérieur de l'organisation des brevets et est donc considéré comme neutre. M. Josefsson est placé sous l'autorité directe du Conseil d'administration. Il travaillera en étroite collaboration avec le Conseil des chambres de recours. Le Suisse Roland Grossenbacher est à la tête du sous-comité du Conseil d'administration, qui est également une nouvelle création. Il est considéré comme un opposant de M. Battistelli. Ces deux personnes pourraient ensemble faire contrepoids par rapport au Président.

Critique de la direction de l'OEB ...

Le Président Battistelli fait du bon travail.

La stratégie de rendement du Président Battistelli est judicieuse.

Le Président Battistelli devrait démissionner.

... mais appréciation du travail de l'Office

L'OEB est une autorité qui fonctionne bien.

L'OEB joue un rôle central dans la stratégie de demande de brevet de mon entreprise.

Mon entreprise juge négativement la situation actuelle de l'OEB et mise davantage sur les demandes de brevet au niveau national.

Source : enquête 2017 sur les brevets de JUVE

Il a été également décidé de séparer la juridiction de l'Office sur le plan géographique. À l'été, les chambres de recours déménageront du centre ville vers Haar, dans la banlieue est de Munich. Si certains juges y voient une mesure punitive de la direction de l'Office sanctionnant leur comportement récalcitrant, cela pourrait aussi bien se révéler une composante d'une indépendance structurelle de la juridiction de l'OEB.

Changement de direction

L'homme qui, selon de nombreux experts, est responsable de cette situation déplorable n'est autre que M. Benoît Battistelli. Le Français provoque des clivages, notamment parce qu'il veut imposer inexorablement sa stratégie de rendement, dont le sens et l'intérêt échappent à la majorité des représentants industriels. Le rejet des méthodes de direction de M. Battistelli est encore plus net. Aucune des personnes interrogées ne soutient le Français (*Critique de la direction de l'OEB ...*). Une courte majorité des représentants internes réclame même la démission de M. Battistelli.

Les jours du Français ont, à plusieurs reprises, semblé comptés, mais il a su chaque fois rebondir. Le solide soutien dont il dispose au sein du Conseil d'administration ne semble pas faillir, même après la dernière session, avant Noël, de cette instance.

En outre, M. Battistelli peut considérer que les critiques dont il fait l'objet n'auront guère de conséquences sur la stratégie des entreprises en matière de demande de brevet. Si l'industrie se détournait de l'OEB, si le nombre de demandes de brevet chutait, entraînant une baisse des recettes, la position de M. Battistelli serait affaiblie. Deux tiers des personnes interrogées estiment, toutefois, que l'OEB fonctionne (*... mais appréciation du travail de l'Office*), malgré tout. Cela peut aussi être mis au crédit de ses fonctionnaires. Pour 92 pour cent des représentants industriels, l'Office continue ainsi de jouer un rôle central dans la stratégie de demande de brevet.

Cette approbation de l'Office et de son brevet européen est rassurante, car c'est précisément l'autorité des brevets de Munich qui délivrera à l'avenir le nouveau brevet de l'UE. Ses chambres de recours auront en outre un rôle déterminant dans la décision sur la qualité des brevets, tandis que la juridiction unifiée du brevet se prononcera sur leur violation ou leur nullité. Mais la direction de l'Office, le Conseil d'administration, le personnel et ses syndicats continueront de devoir veiller à une coopération exempte de scandales, avec ou sans M. Battistelli, en tout cas, à travers une nouvelle culture de la coopération.